



Commune d'Aywaille

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **THOMAS & PIRON HOME S.A. demeurant La Besace 14 à 6852 Opont.**

Le terrain concerné est situé Rue Mathieu Carpentier à 4920 Aywaille et cadastré division 1, section B n°240G2.

Le projet est de type : **Construction d'une habitation 4 façades et d'un carport**, et présente les caractéristiques suivantes :

Écart aux dispositions du permis d'urbanisation en ce qui concerne:

- le sens du faitage du volume principal,
- les modifications du relief du sol (non conforme aux plans du permis d'urbanisation et à - de 2 m des limites mitoyennes)

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 15h30 et le samedi de 9h à 12h **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) à l'adresse suivante : Aywaille, Service Urbanisme, Rue de la Heid 8, 4920 Aywaille :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme RALET, téléphone : 04/267,64,67, mail : urbanisme@aywaille.be, dont le bureau se trouve au service urbanisme (2ème étage).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/11/2023 au 17/11/2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aywaille.be

Fait à Aywaille, le 25/10/2023.